



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

2023/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12/04/2023 – Délibération A3 N°23-022  
7--1 Décisions budgétaires

**AN 2023  
23-022**

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-TROIS, le 12 avril à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,**

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, M. Olivier CATTELAINE, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, M. Mario MANCUSO, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Myriam DARGENT, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

Mme Florence VARIN, procuration à M. Dimitri MENDY  
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN  
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

**M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville, a quitté la salle et n'a pas pris part au vote lequel s'est déroulé sous la présidence de Mme Virginie MEUNIER, Premier Adjoint au maire**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

05/04/2023

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	29
Votants	32

### **DATE D'AFFICHAGE :**

05/04/2023

**OBJET : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1612-12,

Vu le rapport de présentation du Compte administratif 2022 ci-annexé,

**Considérant l'avis favorable et unanime émis par la commission des Finances réunie le 11 avril 2023,**

REÇU EN PREFECTURE

le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20230412-DEL23\_022A-

Après avoir entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au maire délégué aux Finances,

Le Maire s'étant retiré au moment du vote, la présidence du Conseil municipal est confiée à Mme Virginie MEUNIER, Premier Adjoint au maire,

Après en avoir délibéré, à la majorité (31 voix Pour, 1 voix Contre : M. Philippe GOMMARD),

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET ARRÊTE** les résultats de clôture du compte administratif de l'exercice 2022 tels que présentés ci-dessous,

### 1 – Constat des résultats 2022

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2022	2 753 321,82 €	20 333 369,28 €	<b>23 086 691,10 €</b>
Dépenses de l'exercice 2022	4 169 809,64 €	19 051 363,23 €	<b>23 221 172,87 €</b>
<b>Résultat de l'exercice 2022</b>	<b>-1 416 487,82 €</b>	<b>1 282 006,05 €</b>	<b>-134 481,77 €</b>
Résultat antérieur reporté	-397 977,56 €	8 882 116,62 €	<b>8 484 139,06 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>-1 814 465,38 €</b>	<b>10 164 122,67 €</b>	<b>8 349 657,29 €</b>

### 2 – Restes à réaliser au 31/12/2022

Les restes à réaliser en investissement correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recette.

Les restes à réaliser 2022 à reporter au budget 2023 se traduisent comme suit :

Restes à réaliser – Recettes	:	92 500,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 1 743 942,72 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	:	<b>- 1 651 442,72 €</b>

Le solde des restes à réaliser n'entre pas en compte dans le résultat de clôture de la section d'investissement mais il permet de déterminer le besoin de financement en vue de l'affectation des résultats.

- **ARTICLE 2 : RECONNAÎT** la sincérité des dépenses engagées non mandatées ainsi que des recettes certaines non encaissées se traduisant comme suit :

Restes à réaliser – Recettes	:	92 500,00 €
Restes à réaliser – Dépenses	:	- 1 743 942,72 €
<b>Solde des restes à réaliser</b>	:	<b>- 1 651 442,72 €</b>

- **ARTICLE 3 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Madame le Comptable Public.

AUBERGENVILLE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte transmis à  
M. le Sous-préfet le 20.04.23

Et publié le 20.04.23



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville.

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville.

REÇU EN PREFECTURE

Le 20/04/2023

Application agréée E-legalite.com



# RAPPORT DE PRÉSENTATION

## DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Le compte administratif dresse le bilan des dépenses (mandats) et des recettes (titres) effectuées par la collectivité sur un exercice donné.

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser) et présente les résultats de l'exécution du budget.

Il permet d'apprécier la réalisation et la gestion effective du budget voté et constitue un arrêté des comptes de l'ordonnateur.

Le compte de gestion quant à lui retrace les comptes tenus par le comptable, et la situation patrimoniale de la collectivité à la clôture de l'exercice.

Pour l'exercice 2022, l'excédent de recettes sur les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement qui vient couvrir le besoin de financement.

L'année 2022 est de nouveau marquée par une forte inflation impactant plusieurs postes de dépenses dont les dépenses d'énergie et les frais de personnel.

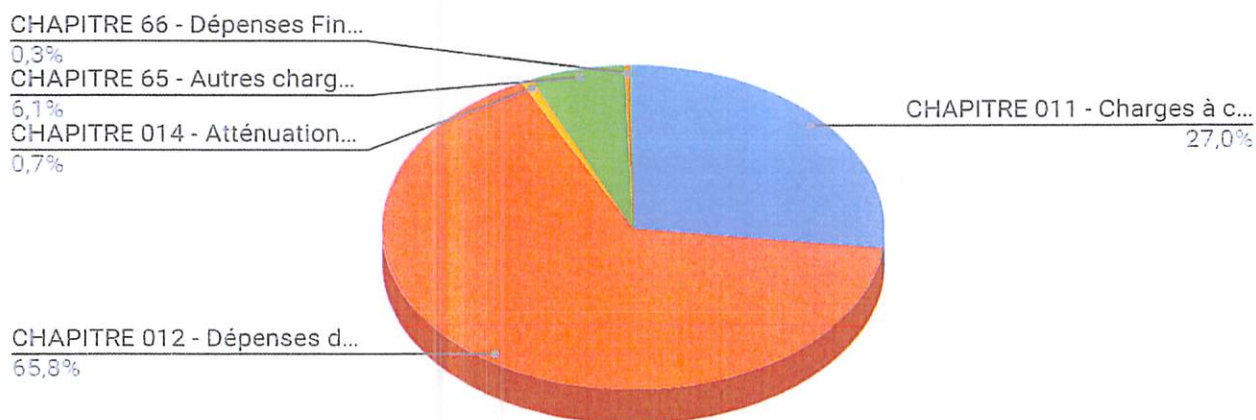
# BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

## A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 - Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT   ANNÉES	CA 2020	CA 2021	CA 2022
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	3 697 708,85	4 043 342,84	4 816 554,00
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	10 983 156,12	11 138 286,07	11 742 697,10
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	144 667,00	149 676,00	131 963,00
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 312 912,21	1 327 850,84	1 085 388,82
CHAPITRE 66 - Dépenses Financières	139 251,18	96 833,08	52 917,89
CHAPITRE 67 - Dépenses Exceptionnelles	11 728,07	134 907,88	29 707,82
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>16 289 423,43</b>	<b>16 890 896,71</b>	<b>17 859 228,63</b>
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections	841 666,34	946 538,85	1 192 134,60
CHAPITRE 043 - Ordre dans section			
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>17 131 089,77</b>	<b>17 837 435,56</b>	<b>19 051 363,23</b>

### CA 2022 - REPARTITION DE DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



### > Les charges à caractère général (Chapitre 11)

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurance, impôts et taxes,...) ainsi que celles liées à l'activité (prestation de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications,...).

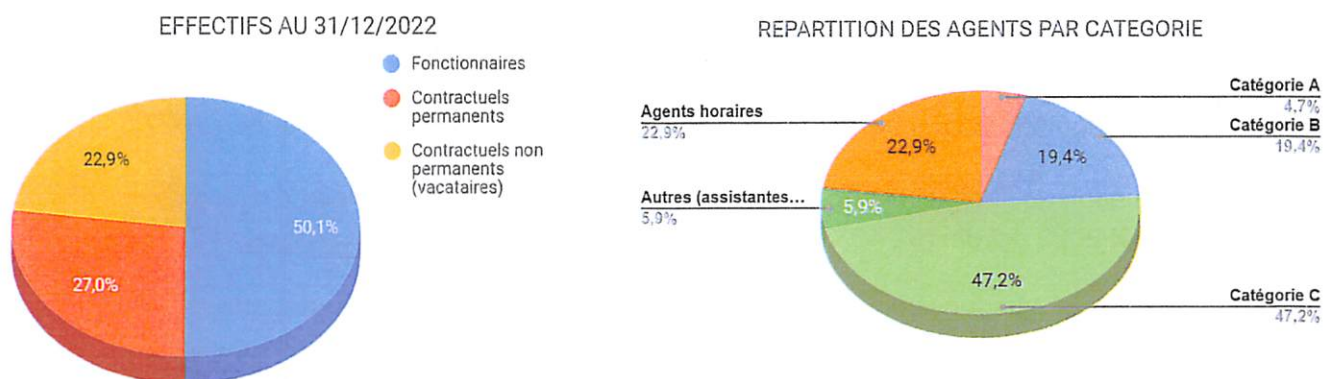
Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 4 815 554 € et représente 27% des dépenses réelles de fonctionnement.

Au regard du montant inscrit au budget 2022 soit 5 235 059 €, le taux de réalisation est de 92 %.

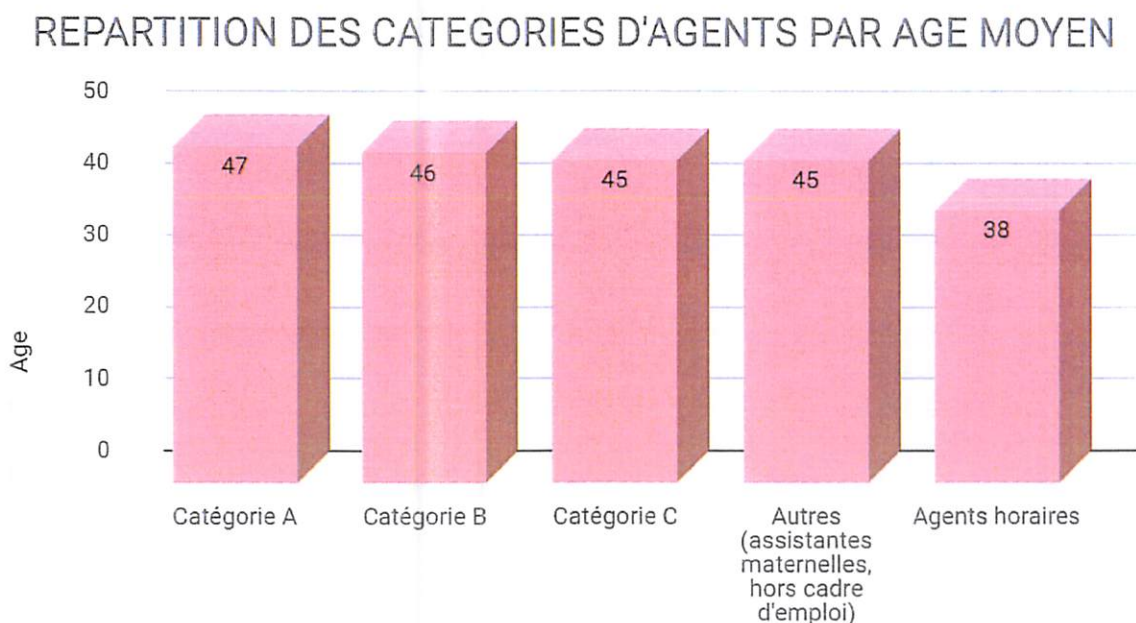
Il constitue le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement. En 2022, il progresse de +19% par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est liée d'une part à l'inflation qui impacte les coûts d'alimentation et certaines prestations mais surtout les coûts d'énergie. La ville d'Aubergenville a dû prévoir des crédits supplémentaires votés lors de la présentation d'une décision modificative en décembre 2022 afin de tenir compte de l'augmentation annoncée des coûts liés à l'énergie.

### > Les dépenses de personnel (Chapitre 12)

La Ville d'Aubergenville compte au 31/12/2022 un effectif de 341 agents dont 171 fonctionnaires, 92 contractuels sur emploi permanent, 78 contractuels sur emploi non permanent.



La moyenne d'âge toute catégorie confondue est de 44 ans.



Bilan social au 31/12/2022

Conformément à la loi du 6 août 2019, le temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures.

Le chapitre 012 Charges de personnel et frais assimilés a été impacté par les mesures prises par le Gouvernement, les augmentations au 1<sup>er</sup> juillet 2022 du point d'indice de 3,5 % et au 1<sup>er</sup> août 2022 du smic de 2,01% (3<sup>ème</sup> augmentation au cours de l'année 2022).

L'estimation de l'impact financier sur 2022 de la revalorisation du point d'indice de + 3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022 est de 152 433 € et celle des augmentations du SMIC est de 167 000 €.

Malgré une suspension des recrutements notamment lors des départs en retraite, la collectivité a pris une décision modificative afin d'augmenter les crédits du chapitre 012 à hauteur de 450 000 € afin de tenir compte de cette conjoncture et de pouvoir honorer le paiement des paies et charges sociales du mois de décembre 2022.

Le montant inscrit au budget 2022 étant de 11 742716 €, le taux de réalisation de ce chapitre est de 99,99 %.

➤ Les atténuations de produits (Chapitre 014)

Le chapitre 014 nommé Atténuations de produits est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation :

- FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fonds est dédié à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux sans disposer des ressources nécessaires.
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.
- Reversement de fiscalité : ce chapitre voit une dépense apparaître et se pérenniser. En effet, si les fonds de péréquation diminuent légèrement, il convient de tenir compte du reversement de fiscalité qui intervient sur le produit des amendes de police au profit du financement d'Ile de France Mobilités.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
FSRIF	117 872,00	102 394,00	71 494,00	58 403,00
FPIC	68 925,00	42 273,00	45 571,00	68 236,00
Reversement amendes de Police / IDFM & RIF		0,00	28 071,00	5 324,00
Autres reversements de fiscalité	45 437,00	0,00	4 540,00	
<b>CHAP 014</b>	<b>232 234,00</b>	<b>144 667,00</b>	<b>149 676,00</b>	<b>131 963,00</b>

➤ Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)

Ces dépenses représentent 6,1 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment les subventions aux associations (351 965 €), la subvention au CCAS (500 000 €).

Le montant inscrit au BP 2022 étant de 1 209 670 €, le taux de réalisation de ce chapitre est de 89,72 %.



➤ Les charges financières (Chapitre 66)

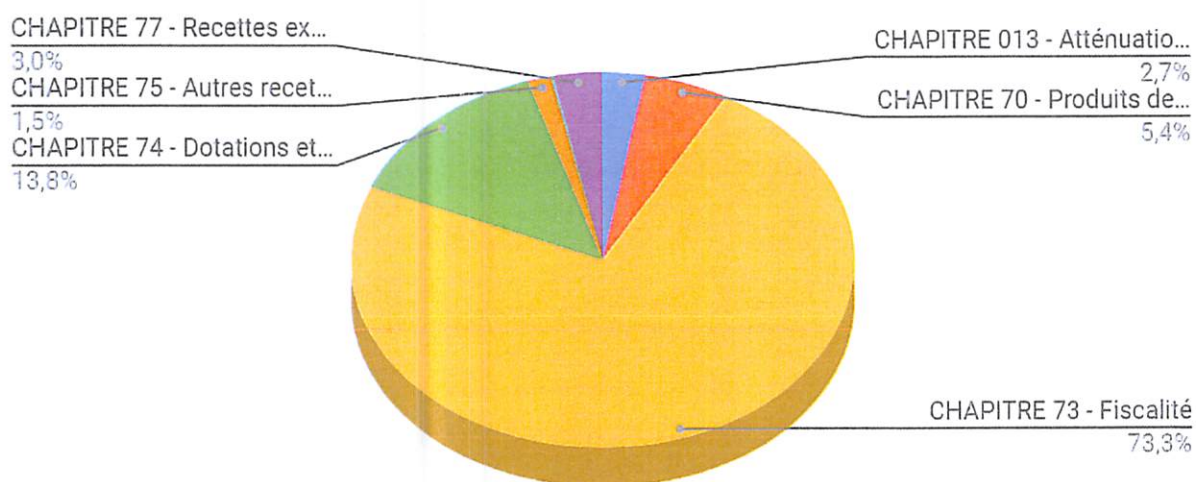
Les charges financières s'élèvent à 52 917,89 € et représentent moins de 1% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est essentiellement consacré au remboursement des intérêts des emprunts.

**2 - Les recettes de fonctionnement**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT   ANNÉES	CA 2020	CA 2021	CA 2022
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	243 832,33	237 791,55	551 081,54
CHAPITRE 70 - Produits des services et du domaine	819 234,75	1 210 234,78	1 098 087,67
CHAPITRE 73 - Fiscalité	15 740 232,90	14 734 563,62	14 795 066,14
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	2 216 830,47	3 010 987,26	2 784 000,78
CHAPITRE 75 - Autres recettes de gestion	278 033,01	318 535,57	294 831,63
CHAPITRE 76 - Produits Financiers	40 564,08	40 564,08	40 564,08
CHAPITRE 77 - Recettes exceptionnelles	100 462,41	244 993,51	613 726,16
CHAPITRE 78 - Reprise sur provisions	-	244 000,00	-
<b>TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 439 189,95</b>	<b>20 041 670,37</b>	<b>20 177 358,00</b>
CHAPITRE 042 - Ordre entre sections		14 549,19	156 011,28
CHAPITRE 043 - Ordre dans section			
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>19 439 189,95</b>	<b>20 056 219,56</b>	<b>20 333 369,28</b>

**CA 2022 - REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**



➤ **Produits des services et du domaine (Chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de permis de stationnement et de location de la voirie ...), des prestations de services destinées à la population (centres de loisirs, Maison de Tous, Capsule, Maison du Voisinage ....).

Ce chapitre totalise un montant de recettes de 1 098 087,67 €, elles représentent 5,4 % en 2022 des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Fiscalité (Chapitre 73)**

Les recettes de fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement soit 73,3 %.

Ce chapitre regroupe notamment les recettes de Fiscalité Directe, des Attributions de Compensation versées par la CU GPS&O et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Fiscalité directe	7 839 590,00	7 956 452,00	6 789 757,00	6 902 642,00
Attribution de compensation	6 476 898,00	6 476 898,00	6 476 897,00	6 442 158,68
FNGIR	568 842,00	568 842,00	568 842,00	568 842,00

La réforme de la Taxe d'Habitation prévue par la loi de finances 2021 a eu pour effet de voir une diminution des recettes de fiscalité directe. Cette baisse est en partie compensée par une dotation enregistrée au chapitre 74 Dotations et participations.

Par ailleurs nous devons avoir une vigilance accrue sur l'usine Renault qui a déjà par deux fois mis à jour son parc immobilier nous faisant perdre des bases physiques comme cela a été le cas en 2022. Cette perte de base a eu un impact moindre cette année à la faveur de l'augmentation de 3,4 % des bases des valeurs locatives.

## ➤ Dotations et participations (Chapitre 74)

Ce chapitre regroupe les dotations reçues de l'Etat et les participations reçues d'autres organismes, il s'élève à 2 784 000,78 € et représente 13,8 % des recettes réelles de fonctionnement.

### ❖ Les dotations

Le montant des dotations de l'Etat s'élève à 1 888 545,26 € dont les principales sont présentées ci dessous :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
DGF	326 343,00	239 060,00	140 570,00	0,00
Dotation de solidarité	298 437,00	306 984,00	314 971,00	325 345,00
DCRTP	288 086,00	282 204,00	282 204,00	282 004,00
Dotation compensation TF	5 646,00	5 886,00	1 349 336,00	1 191 885,00

Nous retrouvons dans ce chapitre la dotation liée à la réforme de la TH. Il est important de noter que la commune est fragilisée par ce mécanisme de dotation de compensation. En effet, elle perd un levier sur ses recettes fiscales et devient un peu plus dépendante d'une dotation de l'Etat. A la lumière des autres compensations faisant suite à des réformes, et ce depuis 10 ans, nous avons le risque que le maintien total de cette recette ne soit, elle aussi, pas garantie.

### ❖ Les participations et autres organismes

Il s'agit d'aides versées par d'autres organismes tels que le Département ou la CAF pour un montant de 895 455,52 €

## B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

### 1 - Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissement réalisées au cours de l'année 2022 s'élèvent à 2 656 K€ et se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses nécessaires qui permettent de renouveler, d'entretenir et de maintenir le patrimoine de la collectivité s'élèvent à 2 049 K€:

- Aménagements Urbains Ville : 206 K€**
  - Jardins : 159 K€
  - Environnement : 36 K€
  - vidéoprotection : 11 K€
- Groupes Scolaires / Restauration municipale & Ecole Numérique : 331 K€**
  - Agencement et aménagements : 292 K€
  - Mobilier : 24 K€
  - Autres divers (four cantine, armoires froides, vélo ..) : 15 K€
- Autres Équipements publics : 1 231 K€**
  - Travaux divers (plomberie, peinture, étanchéité ...) sur les bâtiments : 305 K€  
(dont 106 k€ démolition ancien local portugais + travaux de rénovation du nouveau local, 55 K€ panneau éclairage led ...)
  - Maison de la Petite Enfance : 212 K€
  - Logistique environnement : 108 K€
  - Stade Mimoun : 98 K€
  - Marché couvert : 70 K€
  - Gymnase Giot : 67 K€
  - Centres de loisirs : 60 K€
  - Entretien terrain sport : 59 K€
  - Vivier : 50 K€
  - Espaces verts : 43 K€
  - Logement : 37 €
  - Maison de Tous : 24 K€
  - Crèche : 23 K€

- Hôtel de Ville : 18 K€
- Divers : 57 K€
- Equipement des services : 281 K€**
  - Véhicules, matériel et outillage technique : 127 K€
  - Matériel de bureau et informatique : 95 K€
  - Mobilier : 17 K€
  - Divers : 42 K€

Les dépenses d'investissement relatives au programme des opérations pluriannuelles s'élèvent à 607 K€ et se décomposent de la façon suivante :

- AD'AP : 26 K€
- Extension Groupe Scolaire Reine Astrid : 0 K€
- Édifice Ste Thérèse : 62 K€
- Réhabilitation Complexe Mimoun : 449 K€
- Renovation chaufferie : 70 K€

## 2 - Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement perçues au cours de l'année 2022 sont :

- Subventions d'investissement : 14 K€** Réserve parlementaire et FIPD
- Dotations, Fonds divers et Réserves : 1 547 K€**
  - Excédents de fonctionnement capitalisés : 1 326 K€
  - FCTVA : 219 K€
  - Dépôts et cautionnements reçus : 2 K€
- Dotations aux amortissements : 444 K€**
- Produits des ventes de biens : 748 K€**

## C - L'ÉPARGNE

NIVEAU D'ÉPARGNE (AUTOFINANCEMENT)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	ÉVOLUTION N-1
ÉPARGNE DE GESTION	3 289 017,70	3 247 606,74	2 371 047,26	-27%
<i>TAUX D'ÉPARGNE DE GESTION</i>	<i>16,9%</i>	<i>16,2%</i>	<i>11,8%</i>	<i>-27%</i>
ÉPARGNE BRUTE	3 149 766,52	3 150 773,66	2 318 129,37	-26%
<i>TAUX D'ÉPARGNE BRUTE</i>	<i>16,2%</i>	<i>15,7%</i>	<i>11,5%</i>	<i>-27%</i>
ÉPARGNE NETTE	1 906 766,52	1 849 365,48	959 880,89	-48%
<i>TAUX D'ÉPARGNE NETTE</i>	<i>9,8%</i>	<i>9,2%</i>	<i>4,8%</i>	<i>-48%</i>

### ➤ Épargne de gestion

Elle correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement (hors charges d'intérêts).

### ➤ Épargne brute

Elle reprend l'épargne de gestion à laquelle on retranche les charges d'intérêts.

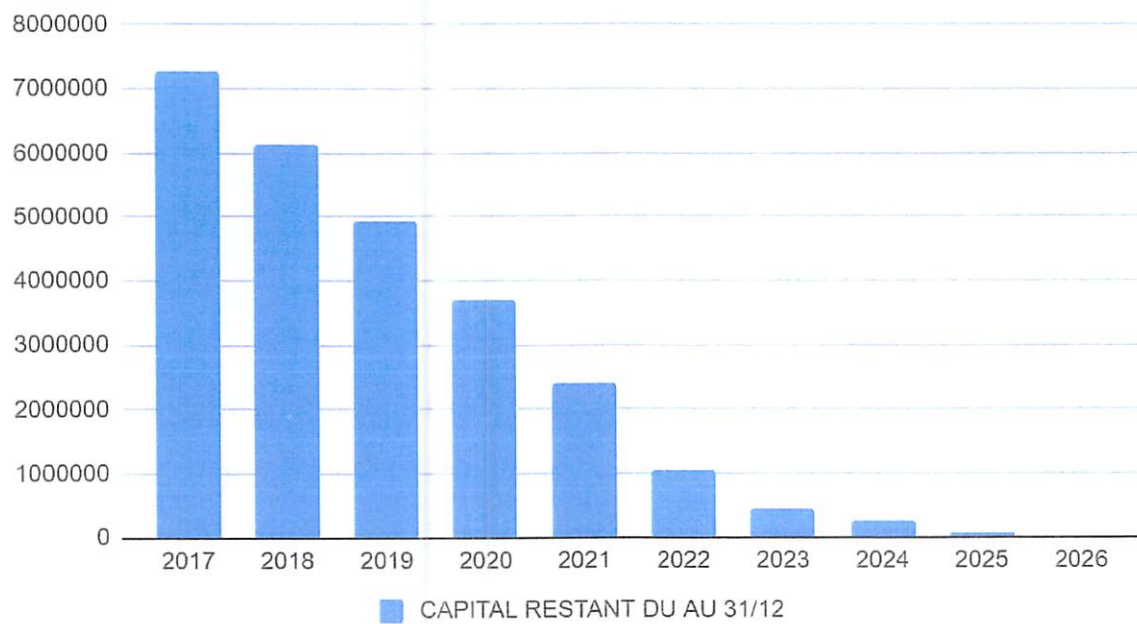
### ➤ Épargne nette

Elle correspond à l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette.

Il faut noter une forte dégradation du taux d'épargne brute de -27 %. Ce taux s'élève donc pour l'année 2022 à 11,5% contre 15,7% en 2021. Il est admis qu'un ratio compris entre 8% et 15% est satisfaisant.

## D- L'ENDETTEMENT

### EXTINCTION DE LA DETTE



L'encours de dette en projection au 31/12/2022 (budget principal) s'élève à 1,033 M€ soit 85 € par habitant. La moyenne de notre strate s'élève à 862 € par habitant. (référence 2019 moyenne nationale Comparatif des budgets communaux CIG Grande Couronne)

L'intégralité de l'encours de dette est à taux fixe et se classe en "1A" dans le tableau de la charte Gissler. Le taux moyen de notre dette est d'environ 3,5%.

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La capacité de désendettement au 31/12/22 d'Aubergenville s'établit à 0,4 an. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil critique se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établit à 10 ans.

CAPACITE DE DESENETTEMENT au 31/12/22 = 0,4 AN

## E- LE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

### 1 - Constatation du résultat

	Investissement	Fonctionnement	Cumul
Recettes de l'exercice 2022	2 753 321,82 €	20 333 369,28 €	23 086 691,10 €
Dépenses de l'exercice 2022	4 169 809,64 €	19 051 363,23 €	23 221 172,87 €
<i>Résultat de l'exercice 2022</i>	<i>-1 416 487,82 €</i>	<i>1 282 006,05 €</i>	<i>-134 481,77 €</i>
Résultat antérieur reporté	-397 977,56 €	8 882 116,62 €	8 484 139,06 €
Résultat de clôture	-1 814 465,38 €	10 164 122,67 €	8 349 657,29 €

### 2 - Affectation du résultat

#### Section d'Investissement

##### RESULTAT DE CLOTURE

(compte 001 en dépense) -1 814 465,38 €

Restes à réaliser en recettes 92 500,00 €

Restes à réaliser en dépenses -1 743 942,72 €

**SOLDE DES RESTES À RÉALISER -1 651 442,72 €**

**BESOIN DE FINANCEMENT -3 465 908,10 €**

#### Section de Fonctionnement

RÉSULTAT DE CLÔTURE 10 164 122,67 €

AFFECTATION EN RÉSERVES -3 465 908,10 €

(couverture du besoin de  
financement)(compte 1068 en recette  
d'inv.)

REPORT À NOUVEAU 6 698 214,57 €

(compte 002 en recette)